

## **Antidumping : les opérateurs nationaux demandent protection**

Par M.C Le 4 Jan, 2021

### **• LES PRODUCTEURS NATIONAUX DU BOIS ET LES INDUSTRIELS DU TEXTILE DEMANDENT AU MINISTÈRE D'OUVRIR DES ENQUÊTES POUR ANTIDUMPING VISANT PARTICULIÈREMENT DES IMPORTATIONS PROVENANT DE L'ÉGYPTE.**

A la veille de l'expiration des mesures antidumping sur le contreplaqué égyptien, les producteurs nationaux demandent leur prolongation. En réponse, le ministère de l'industrie et du commerce a ouvert une enquête, le 17 décembre, pour statuer sur cette requête. Une requête qui a été déposée au nom de la branche de production nationale de contreplaqué latté. Bien sûr, la demande a été examinée par le ministère avant de décider de lui donner suite après avoir vérifié sa recevabilité, dans les conditions fixées par la législation nationale. A noter que les importations du contreplaqué latté, originaires d'Égypte ont été soumises à l'application d'un droit antidumping de l'ordre de 28,13%. Ce droit a été appliqué en vertu d'un arrêté conjoint des ministères de l'industrie et du commerce et de l'économie et des finances daté de décembre 2015.

Par ailleurs, une enquête antidumping a été ouverte suite à une requête de l'AMITH contre les tapis mécaniques provenant également de l'Égypte, mais aussi de la Chine et de la Jordanie. L'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement a ainsi adressé une requête antidumping au ministère de l'Industrie et du commerce. Elle vise «les tapis et autres revêtements de sol en matière textile à fabrication mécanique» fabriqués dans trois pays : la Chine, l'Égypte et la Jordanie. Selon l'AMITH, ces produits «font l'objet d'un dumping et constituent une menace contre la production nationale». Le 31 décembre, une enquête a été donc ouverte, conformément à l'article 17 de la loi n° 15-09 relative aux mesures de défense commerciale et suite à l'avis de la Commission de surveillance des importations (CSI). La requête présentée par l'AMITH reprend les données fournies par l'Office des changes qui relèvent une augmentation des importations d'environ 125% entre 2017 et 2019, avec des taux de marges de dumpings enregistrés entre 17% et 192% au cours de la même période. Conséquemment, les tapis mécaniques provenant de la Chine, de l'Égypte et de la Jordanie sont cédés, sur le marché marocain, à des prix plus bas que les produits nationaux, de 29% jusqu'à 39%. Pour s'aligner, les opérateurs nationaux ont ainsi été contraints de baisser leurs prix de 8% annuellement, ce qui a influé sur leurs marges et leurs chiffres d'affaires. Pour rappel, le secteur textile national a connu une chute importante de ses exportations, concernant particulièrement le segment de l'habillement, à destination de l'Union européenne essentiellement. Bien que les industriels se soient adaptés à la crise en s'orientant vers la production des masques et d'autres produits similaires, il n'en demeure pas moins que la préservation de leurs marchés classiques reste une priorité.